

RESISTANCE AU FEU D'UN ELEMENT DE CONSTRUCTION

Selon l'arrêté du 22 mars 2004 du Ministère de l'Intérieur

PROCES-VERBAL N° 96.41098/A

RECONDUCTION N° 06/2

N/Ref : 26005175 PhB/SL-599

Demandé par : ALDES AERAULIQUE
20 boulevard Joliot Curie
69694 VENISSIEUX CEDEX

Concernant : Ventilateurs de VMC référence CVEC 750 – Moteur SMEN, réf 19 GFF 4023 A-
Flasques sertis ; CVEC 1500 – Moteur TORIN, réf 080729 ; CVEC 2500 – Moteur
TORIN, réf 080730

Date de l'essai : 19 novembre 1996

Durée de validité : Ce procès-verbal délivré le 25 juillet 1997
est valable jusqu'au : **19 NOVEMBRE 2011**

La durée de validité des procès-verbaux de résistance au feu, valides à la date de publication d'un arrêté mettant en vigueur le marquage CE pour la famille de produits concernés, en application du décret n° 92-647 du 8 juillet 1992 modifié (aptitude à l'usage des produits de construction), est prolongée jusqu'à la fin de la période de transition prévue par cet arrêté.

Remarque : Sans objet

Des extensions pourront être délivrées pendant la validité du procès-verbal.

Marne la Vallée le, 1er décembre 2006

Le Chargé d'Etudes



Philippe BOUGEARD

Laboratoire pilote agréé du Ministère de l'Intérieur (Arrêté du 05/02/1959)

Laboratoire agréé du Ministère chargé de la Marine Marchande
et de l'Assemblée Plénière des Sociétés d'Assurance Dommages

CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BATIMENT

SIÈGE SOCIAL > 84 AVENUE JEAN JAURÈS | CHAMPS-SUR-MARNE | 77447 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 2

TÉL. (33) 01 64 68 83 26 | FAX. (33) 01 64 68 83 35 | www.cstb.fr

MARNE-LA-VALLÉE | PARIS | GRENOBLE | NANTES | SOPHIA-ANTIPOLIS